



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nickel

Question écrite n° 45930

Texte de la question

M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur l'usine de Sandouville (76) de Eramet qui produit du nickel par traitement du minerai provenant de Nouvelle-Caledonie. Les travailleurs de cet etablissement industriel s'interrogent sur leur avenir a l'approche de l'echeance du referendum, prevu en 1998 par les accords de Matignon, qui determinera le statut futur de ce territoire d'outre-mer. Cette consultation doit permettre au peuple kanak et aux populations concernees de se prononcer en toute souverainete. Elle n'implique pas necessairement, quel qu'en soit le resultat, un relachement des liens avec la France. Elle doit les debarrasser de toute survivance du statut colonial et peut etre, au contraire, l'occasion d'une authentique cooperation plus libre, plus equilibree et souveraine pour le partenaire caledonien. C'est dans cet esprit qu'il est demande au Gouvernement quelles mesures il entend prendre afin d'assurer, tout a la fois, une pleine maitrise du peuple kanak sur ses ressources et l'avenir de l'activite de l'industrie du nickel en France.

Texte de la réponse

Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications apporte son expertise technique au ministere de l'outre-mer sur la question du nickel en Nouvelle-Caledonie. Des discussions sont en cours sur le territoire a ce sujet et elles se poursuivront dans les mois qui viennent. Le Gouvernement a, par ailleurs, le souci du maintien d'une industrie du nickel competitive, dont l'usine de Sandouville constitue un element important. Tout sera mis en oeuvre pour que son approvisionnement en mattes de nickel soit assure dans la duree et a des conditions economiques satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45930

Rubrique : Metaux

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mars 1997

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6414

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1417